

International Affairs

N° 01 - SEPTEMBRE 2023 - JANVIER 2024

AUDIT ET ASSURANCE

Nouveaux seuils pour la définition des petites, moyennes et micro- entreprises

Directive déléguée (UE) 2023/2775 de la Commission, du 17 octobre 2023, qui modifie la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne [l'ajustement des critères de taille pour les micro-, petites, moyennes et grandes entreprises ou pour les groupes](#). Avant sa publication, et pendant la réunion du Parlement européen qui s'est déroulée le 13 décembre, une proposition de résolution a été débattue pour retourner cette proposition à la Commission. Cette proposition de résolution a été refusée. Consultez le texte présenté en cliquant sur ce [lien](#). Une [brève analyse](#) sur les implications d'un changement des seuils pour définir la taille d'une entreprise a été publiée en Belgique.

Norme ISSA 5000

L'ICJCE a envoyé à l'IAASB des commentaires sur sa proposition de Norme internationale d'assurance en matière de durabilité – [ED International Standard on Sustainability Assurance ISSA- 5000. General requirements for Sustainability Assurance Engagements](#). Parmi les commentaires les plus importants, l'ICJCE souligne le besoin de mieux délimiter le travail pour chaque niveau de sécurité mais aussi d'appliquer la norme de façon cohérente. Pour ce faire, les personnes intéressées peuvent consulter la traduction de l'avant-projet de norme sur le [lien](#) suivant (texte en espagnol).

Proposition de directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité.

Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la CS3D. L'[accord](#) comprend, entre autres aspects : ([note](#) du Conseil).

- **Portée** : l'accord fixe le cadre d'application de la directive aux grandes entreprises européennes comptant plus de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires mondial net supérieur à 150 millions d'euros. Les entreprises non européennes seront également concernées dès lors qu'elles réalisent un chiffre d'affaires net de 150 millions d'euros généré au sein de l'UE, 3 ans après l'entrée en vigueur de la directive. La Commission devra publier une liste des entreprises hors de l'UE qui entrent dans le cadre d'application de la directive.
- **Secteur financier** : le secteur financier sera, à ce stade, exclu du champ d'application de la directive. Une clause de révision permettra cependant de l'intégrer, sur la base d'une analyse d'impact suffisante.
- **Responsabilité**:
 - Les entreprises devront identifier, évaluer, prévenir, atténuer, mettre fin et remédier à l'impact négatif de leurs activités sur les personnes et sur la planète, ainsi que celui de leurs partenaires et mettre fin aux relations commerciales avec lesdits partenaires s'il y a lieu.
 - Une période de 5 ans est établie pour que les parties affectées par les impacts adverses (y compris les syndicats ou organisations de la société civile) puissent présenter des réclamations. La divulgation de preuves, mesures provisoires et les frais de la procédures seront limités pour les requérants.
- L'accord prévoit que le respect de la CS3D pourrait être qualifié de critère d'attribution des marchés publics et des concessions.

Point d'Accès Unique (ESAP) ([lien vers la procédure](#))

Publication au JOUE du [règlement UE 2023/2859](#) qui établit un point d'accès unique européen fournissant un accès centralisé aux informations publiées utiles pour les services financiers, les marchés des capitaux et la durabilité. La [directive](#) et le [règlement](#) que modifient d'autres normes liées à ce sujet ont également été publiés.

Norme sur l'audit des entités moins complexes

Publication de la [Norme Internationale d'Audit pour les audits d'états financiers d'entités moins complexes](#). La publication contient des bases pour les conclusions, modifications d'autres normes internationales dérivées de

la publication de la nouvelle norme et questions fréquentes. La publication d'un guide pour la première utilisation de la norme et des guides complémentaires sur son application et les rapports sont prévus en 2024.

Sanctions à la Russie et autres pays

Douzième [train de sanctions](#) à l'encontre de la Russie comprenant des mesures liées au commerce de diamants, ainsi que des mesures pour éviter l'application des sanctions en réalisant les ventes via des intermédiaires ([lien vers le communiqué de presse du Conseil](#)). Le Parlement européen a approuvé une [résolution](#) qui condamne le comportement des prestataires de services juridiques et d'autres entités qui aident la Russie à éviter l'effet des sanctions.

Nouveautés dans d'autres pays

- **UK** : le Financial Reporting Council (FRC) a reçu une nouvelle « [lettre de mandat](#) » contenant les priorités et comprenant la révision (et la réduction) des exigences sur la durabilité, et a publié une révision thématique sur l'échantillonnage ([lien](#)), ainsi que le résultat des inspections aux entreprises de niveau 2 et 3 ([lien](#)). Pour finir, son [rapport sur la compétence au sein du marché de l'audit](#) a été publié.
- L'**UK ICAEW** a également publié l'Audit Monitoring Report ([lien](#)) et l'Anti-money laundering Supervision Report ([lien](#)).
- **La France** est le premier pays de l'UE à transposer la directive CSRD ([lien](#)).
- En **Allemagne**, la **WPK** a publié un rapport sur la prestation de services qui n'appartiennent pas à l'audit ([lien](#)).
- Aux **Pays Bas**, le [rapport](#) du groupe d'experts sur la réforme de l'audit a été rendu public. Ledit rapport comprend une série de recommandations, qui a suscité une première réaction de l'organisme professionnel NBA. Ce dernier considère qu'il s'agit d'un bon point de départ et publie un rapport sur la possibilité de spécialisation au sein de la profession. Le résumé peut être consulté dans l'[Audit Update](#) d'Accountancy Europe.

Autres documents utiles

IAASB IESBA

- [Building Trust in Sustainability Reporting: The Urgent Need for Integrated Internal Control.](#)
- [Plan de l'IFAC pour réviser les normes de formation afin d'inclure les informations relatives à la durabilité.](#)

- [Understanding Whistleblower Protection: Laws, Practices, Trends and Key Implementation Considerations.](#)
- [IAASB guidance for assurance practitioners when citing IFRS accounting standards.](#)
- [Calls for papers](#) The International Auditing and Assurance Standards Board: Insights for developing auditing standards fit for purpose.
- [The IFAC Call for Nominations for 2025.](#)

AUTRES

- [PIOB Call for nominations IAASB & IESBA.](#)

INFORMATION CORPORATIVE

En matière de normes d'informations sur la durabilité

- Les normes d'informations sur la durabilité ont été publiées au JOUE. Règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission, du 31 juillet 2023, qui complète la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de présentation des informations relatives à la durabilité (en anglais ESRS) ([lien](#)).
- **À ce sujet, EFRAG :**
 - [Invite les PME et les utilisateurs](#) à réaliser un essai sur le terrain concernant les normes de durabilité pour les PME. Le SRB (Sustainability Reporting Board) a d'ores et déjà approuvé les avant-projets de normes de durabilité pour les PME cotées (15 décembre) et pour les PME qui présentent les informations volontairement (29 novembre) dont la publication est prévue dans le courant du mois de janvier.
 - Les propositions de [Guides sur la matérialité, la chaîne de valeur et les données](#) publiées sont ouvertes aux commentaires jusqu'au 2 février. La réponse peut être rédigée en ligne à travers un sondage.
 - Prévoit d'adopter la taxonomie XBRL pour les normes d'information sur la durabilité lors de sa [réunion du 10 janvier](#).
 - [Informe](#) que les ISSB (normes internationales sur la durabilité publiées par l'IASB) sont interopérables avec les ESRS.
- Quant à la [proposition de décision](#) pour modifier la CSRD (Directive d'informations sur la durabilité) en vue de modifier les périodes pour l'adoption des normes d'information sur la durabilité (ESRS) sectorielles et celles applicables aux entreprises de pays tiers, la commission JURI, qui est la commission chargée de rédiger le rapport, a présenté l'avant-projet du [rapport](#) et la proposition [d'amendements](#). Certains membres du Parlement Européen considèrent que la préparation de ces normes doit être une priorité et suggèrent d'éliminer le délai de 2 ans, voire de refuser la proposition, en

particulier pour certains secteurs critiques. Pour sa part, la commission ECON du Parlement européen a également présenté son [avant-projet d'avis](#) et la [proposition d'amendements](#) dans le même sens, qui seront votés le 11 janvier.

Dans le domaine des finances durables, la Commission européenne a publié un train de mesures ([lien](#)) pour consolider et améliorer les fondements sur les finances durables, ainsi qu'une proposition de règlement sur la transparence des ratings ESG qui établit que quiconque prête des services de rating ne pourra pas prêter des services d'audit ([COM\(2023\)314](#)). À cet égard, le Conseil européen a publié sa position et le [document en trois colonnes](#) qui indique les positions des trois institutions avant d'ouvrir les dialogues. La commission ECON du Parlement Européen a [accordé](#) de participer aux négociations avec le Conseil et la Commission, le 13 décembre. L'un des points à débattre est la possibilité que les prestataires de services de qualification environnementale puissent prêter des services d'audit.

Les Autorités de Supervision Européennes (ESA en anglais) [proposent d'améliorer les informations à communiquer](#) sur la durabilité pour le secteur financier et ont publié des [conseils additionnels](#) adressés aux entités financières pour les aider à communiquer les résultats environnementaux de leurs activités, selon la taxonomie.

Pour finir, il convient de mentionner qu'ESMA réalise une [consultation](#) sur un avant-projet de guide pour la supervision des informations relatives à la durabilité pour les autorités de contrôle des entreprises soumises à la directive de transparence. La consultation sera ouverte jusqu'au 15 mars.

Dans le domaine des informations financières

- **Règlement (UE) 2023/2822 de la Commission, du 19 décembre 2023, qui modifie le Règlement (UE) 2023/1803 relatif à la Norme Internationale de comptabilité 1.**
- **ESMA** a publié la [XBRL Taxonomy and Conformance suite 2023](#).

Autres documents utiles

- [Déclaration d'IFIAR](#) sur la supervision dans le domaine de la durabilité.
- [Rapport d'IOSCO](#) sur les pratiques en matière de supervision du greenwashing et [recommandations](#) sur la comptabilité du fonds de commerce.
- **IASB** publie des [documents d'aide](#) pour appliquer les IFS S1 et IFRS S2.

AUTRES SUJETS

Pandora Papers 2022/2080 (INI)

[Réponse](#) de la Commission européenne à la [résolution](#) du Parlement européen sur l'affaire des « Pandora papers ».

Blanchiment de capitaux

Le Conseil et le Parlement parviennent à un [accord](#) pour créer l'AMLA (autorité européenne pour la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Madrid a présenté sa candidature pour en être le siège.


Présence internationale de l'ICJCE

- Au cours des derniers mois, des représentants de l'ICJCE ont participé aux :
 - **Réunions de la direction et de l'assemblée d'Accountancy Europe**, afin de traiter le budget et le plan pour l'année 2024.
 - **Réunion du Conseil d'IFAC**, au cours de laquelle ont été approuvés les budgets, admissions de nouveaux membres, expulsion d'un membre pour manquement à ses obligations, ainsi que la composition de la direction et des comités d'IFAC, entre autres sujets abordés.
 - **EFRAG Annual Conference** : conférence annuelle d'EFRAG spécialement consacrée à la durabilité.
 - **Accountancy Europe Workshop with XBRL Europe**, où les entreprises d'audit, de logiciel, ESMA et EFRAG ont débattu sur les aspects clés en termes d'importance relative : flux de travail et block tagging. Des groupes de travail seront formés afin d'essayer de standardiser les procédures liées à ces sujets.
- Comme indiqué ci-dessus, l'ICJCE a envoyé à l'IAASB une [lettre contenant des commentaires](#) sur sa proposition de norme d'assurance ISAS 5000, qui a été [traduite en espagnol](#) par l'ICJCE.
- Les traductions de deux autres documents d'IFAC réalisées par l'ICJCE ont également été publiées :
 - [Situation : préparation et assurance de l'information en matière de durabilité, tendances et analyse 2019-2021.](#)
 - [Immersion profonde dans les commandes d'assurance sur la durabilité.](#)

Vous pouvez consulter d'anciens numéros sur ce [lien](#)

Bulletin numérique élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España

www.icjce.es

 **[Demander la résiliation](#)**

Cet e-mail et les documents joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués. L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à l'utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient. Merci.